

COMPTE-RENDU DU CTL du 24/01/2017

Les déclarations liminaires des différentes OS portant aussi sur le CTR formation, la matinée a été consacrée à des débats sur cette réforme d'ampleur engagée par la Direction Générale.

Nous avons insisté sur plusieurs points :

- la réforme de la formation aura des conséquences organisationnelles importantes et il faudra s'y pencher très rapidement dessus.
- nous souhaitons que les OS locales soient aussi informées des développements de ces projets en amont de la première RTA prévue en mars prochain. Nous avons été régulièrement porteurs de demande d'audience sur la mise en œuvre opérationnelle de différents nouveaux dispositifs.
- le Directeur Général Adjoint a été très mesuré sur l'alternance en raison des difficultés de mise en place de ce dispositif.
- l'hétérogénéité des groupes est une valeur ajoutée pédagogiquement.
- la prise en compte du stage doit se faire uniquement pour aider un stagiaire à valider sa scolarité. De plus un cadre protecteur devra être mis en place : certaines directions d'affectation vont avoir du mal à tout gérer (ex : ddip 93 : grand nombre d'affectations).
- concernant la mise en place de l'option « cadastre » pour le concours A, nous espérons que cette expérimentation qui a le mérite d'exister permettra de retrouver des stagiaires motivés avec un comportement adéquat. L'image de l'Enfip ne pourra en être que meilleure.

M. CASABIANCA a affirmé que cette réforme n'était pas une réforme budgétaire pour plusieurs raisons :

- la formation des agents passe de 10 à 12 mois et le souhait est de les faire revenir pour une formation encore plus solide en établissement car ce sont les forces vives du réseau.
- une réforme budgétaire aurait entraîné la fermeture de certains établissements et ce n'est pas le cas.
- la formation des LEP/LA doit être aussi modifiée, voire même allongée.

L'objectif de la réforme est de former au métier et de regarder le parcours de formation dans son ensemble, c'est-à-dire FI et FC.

Le Directeur Général va décider des orientations stratégiques et ensuite l'Enfip va gérer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

Le projet porte essentiellement sur les A à cause de la faible volumétrie ainsi que les B technicien géomètre. Les autres publics seront étudiés ensuite.

Le souhait est de prendre mieux en compte le parcours administratif et universitaire des stagiaires : des matières seront obligatoires, d'autres optionnelles : concernant les matières optionnelles, le stagiaire pourra choisir une ou 2 matières uniquement.

Le stage probatoire qui existe déjà chez les C permettrait de voir le comportement du stagiaire en service. L'objectif est de s'assurer que le stagiaire a la capacité d'intégrer une équipe et de réaliser les travaux.

Le stagiaire aura en gros 4 mois de socle dgfip (= carrière), 4 mois d'apprentissage métier et 4 mois de stage, le tout en alternance : les modalités restent à définir.

Concernant l'alternance, même si cela peut être parfois compliqué en terme d'organisation, le stagiaire sera formé à son métier et arrivera dans sa direction d'affectation, ce qui est différent des stages actuels. Un tutorat devra être mis en place pour aider le stagiaire et des stages de FC viendront compléter le parcours de formation.

La FI permettra l'initiation et l'approfondissement d'un métier et la FC donnera le niveau d'expertise au stagiaire sur son métier.

Concernant le concours A cadastre, on va expérimenter la mise en place de l'option cadastre et on verra si on a plus de candidats motivés pour ce métier.

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan de la e-formation

Concernant la FI, M. BLANCHARD a rappelé que la e-formation est un outil parmi d'autres et qu'elle ne remplacera jamais le présentiel. Il faut, par contre, varier les outils pédagogiques.

Nous avons rappelé nos différentes initiatives pour permettre une mise en œuvre opérationnelle dans les meilleures conditions (ex : rajout d'une heure de reformulation après la GPL1 des A et B).

Concernant la FC, M. RAMIR a insisté sur la charge de travail que représente aussi bien la création que les mises à jour nécessaires. L'Enfip va continuer pour améliorer l'attractivité.

Mme COPIN-PERRIAU nous a indiqué que de nouvelles formations aux scénarios de vidéos et de e-formation allaient être proposés.

Après avoir rappelé que le PFI a surmonté les réticences des équipes pédagogiques en imposant la e-formation, la CGT Finances publiques a posé un grand nombre de questions sur le sujet et obtenu les réponses suivantes :

- l'intégration de courtes vidéos dans les e-formations sera désormais possible car depuis peu, l'Enfip dispose d'un serveur pour déposer les différents supports.
- la cellule de Nevers va lister les différentes séances de FC où des animations « flash » est présent pour les transformer avant le 31/12/2017, date à laquelle ces animations ne pourront plus être lues. Le même recensement sera fait ensuite pour la FI.
- concernant les MOOC, 1500 agents de la DGFIP se sont inscrits au MOOC TVA et seulement 450 l'ont terminé avec un taux de satisfaction de 83 %. Le MOOC régies est en cours d'élaboration et d'autres suivront à un rythme d'un à 2 par an après choix de la DG entre les différents projets.
- la e-formation « GEN6000T » (= présentation des services de la DGFIP) à destination uniquement des chefs de services sera peut être mise à disposition d'un plus grand nombre de personnes afin
- le taux de satisfaction des e-formations en FIB sera donné lors du prochain CTL.
- 2 films de comm' sont en cours de mise à jour par le pôle audiovisuel de Clermont.
- la e-formation GPL1 sera mise à jour en tenant compte des remarques des stagiaires et des enseignants.

2. La gestion du handicap à l'ENFiP

Après avoir insisté sur le mode de recrutement inadapté pour les personnels en situation de handicap et dénoncé la scolarité trop dense pour eux, nous avons rappelé comme lors du CTL du 06/10/2015, que la substitution d'un écrit par un oral doit se faire en proposant au choix : un oral de rendu compte d'un sujet ou d'un véritable oral comprenant un échange avec le jury.

Nous avons également demandé à ce que l'ensemble des agents de la DGFIP soient sensibilisés au handicap et a minima que les chargés d'enseignement aient une formation sur les différents types de handicaps et quelques conseils de gestion de ces mêmes handicaps.

Enfin, nous avons expliqué que le bureau RH2C était parfois confronté à ce genre de situation (agent tombant en situation de handicap après un accident ou autre) : l'Enfip pourrait voir comment se passe l'adaptation du métier face au handicap.

Ces propositions ont été acceptés par la Direction de l'Enfip qui va voir comment concrètement les mettre en place. Un travail sera fait avec les Directions de recrutement pour qu'on puisse accueillir et aider les stagiaires concernés dans les meilleures conditions dès le départ. Des réunions avec les correspondants handicap permettront aussi de mieux baliser les entretiens lors de l'entrée dans les écoles, tout en respectant bien évidemment le secret médical.

3. Bilan des synergies

Nous avons rappelé notre opposition de principe aux synergies car nous savons que si elles débouchent sur une industrialisation, les enseignants, les stagiaires et les établissements seront en difficulté pour les gérer.

Nous avons pointé du doigt que les quelques expérimentations de l'automne ont bien montré la grande problématique des charges de travail, des plannings et la gestion des enseignants de FI et FC. Il faut absolument laisser un temps de préparation et un temps de respiration avant et après les stages synergisés.

Nous avons indiqué que le professionnel associé est indispensable, qu'il doit être accompagné dans son parcours de PA et qu'il ne doit pas être remplacé par un enseignant.

Le planning d'expérimentation pour le 1^{er} semestre 2017 n'est pas encore finalisé mais nous nous interrogeons sur la possibilité de rajouter des stages de FC en période de dominante puis de LEP/LA ou agents C.

Actuellement des enseignants de FC animent quelques séances de FIC912 et FIC911 dans l'établissement de Noisiel.

Nous avons demandé à ce que ce sujet soit de nouveau à l'ordre du jour une fois les nouvelles expérimentations terminées.

M. CASABIANCA nous a appris qu'il avait missionné 2 IP pour réaliser un audit sur le logiciel scénari en vue de l'utilisation du même outil par la FI et la FC pour la documentation.

4. Les frais de remboursements des enseignants en déplacement

La réglementation sur ce sujet est de source ministérielle : elle s'impose au ministère, à la DGFIP et donc à l'Enfip. Des discussions sont en cours avec Mme GIRARDET sur l'évolution des tarifs de remboursement.

20 % des enseignants n'ont pas été remboursés en totalité sur l'année 2016 avec un reste à charge moyen de 37 euros par an et par personne.

Nous partageons l'analyse qu'un reste à charge inférieur à 50€ sur une année était marginal. Pour autant nous avons demandé à ce que les conventions tarifaires soient revus avec les différents hébergeurs afin d'éventuellement baisser les prix des petits-déjeuners par exemple.

Nous avons aussi insisté sur le fait que plus les dates des réunions, formations étaient connues en amont, plus il serait facile de trouver un hébergement à un prix correct.

5. Les relations stagiaires

Nous avons indiqué que les relations stagiaires n'occupaient pas tous les mêmes missions d'un établissement à l'autre, qu'ils étaient des éléments indispensables en tant qu'interface entre les stagiaires et la Direction.

Nous avons demandé qu'une période de tuilage soit mise en place dans les établissements.

Les directeurs des différents établissements ont été unanimes : le relation stagiaire choisi doit se débrouiller pour rencontrer son homologue lors de ses après midi libérés. De même, ils assument les tâches différentes pouvant être réalisés.

Nous avons également demandé la création d'un poste de relation stagiaire à Toulouse. Le refus a été catégorique : 2 promotions se chevauchent dans l'année et en cette période tendue au niveau des postes dans le réseau, la Direction ne veut pas demander un poste de plus pour un établissement.

6. Questions diverses

L'audit sur les générations X, Y et Z a élargi son échantillonnage à l'ensemble des enseignants. Nous avons indiqué que l'âge ne permettait pas de conclure à des habitudes de numérique. Il faudra donc faire attention aux conclusions tirées de cet audit.

M. CASABIANCA nous a informé qu'il avait demandé **un audit à la Mission Risques Audit sur la FC** et notamment sur son organisation entre les CIF/ACIF et RLF. Il veut un regard objectif pour ensuite mieux coordonner les acteurs.

Concernant le **GRH10, 170 candidatures** ont été reçues ; toutes les RAN ouvertes ont été demandées. Actuellement les directions d'établissement et les pôles métier analysent les demandes en vu de la CAPN de pré-sélection de mars. Nous avons indiqué que chacun des représentants locaux prendra contact avec le directeur d'établissement pour voir comment est prévu la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de stage.

Concernant la modification du **règlement intérieur du CTL**, il sera présenté dès qu'il aura été validé par la DG. Les modifications à venir sont importantes : les suppléants ne pourront obtenir les frais de remboursement au CTL que si le titulaire est absent et la durée de préparation plus celle de compte-rendu est réduite au temps de la réunion. Pensez à signer la pétition sur le dialogue social !

La **formation au prélèvement à la source** va commencer dès le mois de février par la formation de formateurs. L'objectif est ensuite de former 30%des agents de la DGFIP.
En FI, une sensibilisation sera faite auprès des différents publics une fois la confirmation présidentielle faite.

La **répartition des LEP/LA** est connue : 7 groupes à Noisy, 6 groupes à Lyon et 1 à Toulouse qui recevra aussi les lauréats des concours réservés.

Enfin, nous évoqué la problématique de **l'assistance informatique de Toulouse**. Après avoir fait l'historique en terme de moyens humains et matériels de la CID à l'Enfip Toulouse, nous avons demandé à ce que l'Enfip prenne rapidement contact avec la DISI31 pour une affectation de personnel rapidement. Les solutions proposées à l'heure actuelle ne sont pas satisfaisantes : il faut du personnel permanent et formé.

Nous avons rappelé que nous sommes à la veille du développement du parcours d'assistance rénovée qui va reposer sur l'auto diagnostic grâce à des fiches en ligne.

Le directeur de l'établissement de Toulouse a appuyé nos demandes et indiqué que les autres établissements et notamment celui de Lyon risquaient d'avoir les mêmes problématiques dans les mois à venir.

M. CASABIANCA a demandé à ce qu'on lui présente à la signature un courrier pour la DISI31 ainsi qu'au chef du bureau SI.

Vos représentants : Fabien DAMPENON – Véronique MATHEVET – Philippe FOULQUIER